

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
Direction des Interventions et de la Sécurité Routière
Agence de CARPENTRAS
Centre routier de CARPENTRAS
N° de l'arrêté 2023-7092

Arrêté permanent Réf. AP 2023-0104 DISR
Portant réglementation de la circulation
à l'intersection de la Via Venaissia au PR 11+800 et du chemin d'accès aux
parcelles G 84 et 89

Commune d'Orange

Hors agglomération

La Présidente du Conseil départemental

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6, L3221-4 et L3221-5,
- VU le Code de la route et notamment les articles R. 415-7 et R. 415-15
- VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 3ème partie, intersections et régimes de priorité
- VU l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2022-2818 du 30 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme FONTAINE, Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière, Pôle Aménagement

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers il convient de modifier le régime de priorité

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les conducteurs circulant sur le chemin d'accès aux parcelles G n° 84 et 89 seront tenus de céder le passage aux usagers circulant sur la véloroute Via Venaissia au PR 11+800, et de ne s'engager sur la voie qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire sans danger.

ARTICLE 2

Les prescriptions définies à l'article 1 ci-dessus entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

ARTICLE 3

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse et Madame la Présidente du Conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le - 1 SEP. 2023

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur des Interventions
et de la Sécurité Routière

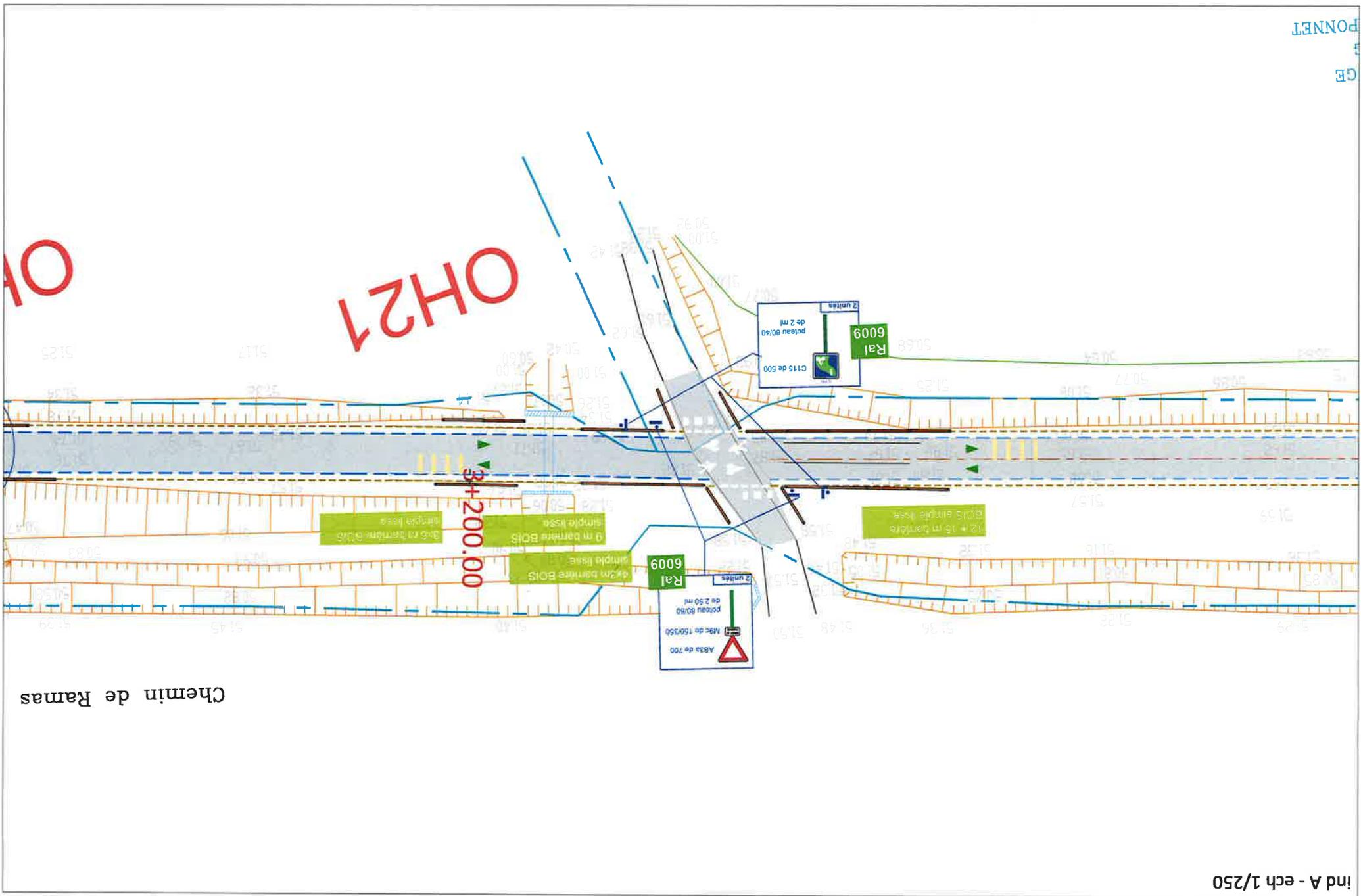
Jérôme FONTAINE

Annexes:

plan d'aménagement

Diffusion :

- . Monsieur le Maire de la commune d'ORANGE
- . M. le Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière
- . M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse
- . M. le Chef de l'Agence de CARPENTRAS



Chemin de Ramas

ind A - ech 1/250

Chemin de Ramas

